

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6 EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010
16 DECEMBRE 2010

N°2010/E6/068

QUESTION ORALE POSEE PAR Mme Rosy FERRI-PISANI
GROUPE « Corse Social Démocrate »

Objet : Convention entre l'ADEC et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

Monsieur le Président de l'ADEC,

Lors de la présentation de la feuille de route de l'action économique de la Collectivité Territoriale de Corse 2010-2014 à la précédente session, vous avez cité l'économie sociale et solidaire comme source d'emploi.

En effet, elle représente en Corse plus de 1000 établissements employeurs, près de 8400 salariés, près de 160 millions d'euros de salaires et constitue un véritable vivier d'emplois. A titre comparatif, le tourisme en Corse représente environ 6000 emplois en équivalent temps plein, sachant qu'une part importante de ces emplois est elle-même générée par le tourisme associatif.

Dans le Manifeste des Régions pour une Économie Sociale et Solidaire pour une économie respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement daté du 8 octobre 2008, les Régions s'engagent entre autres :

- A appréhender l'économie sociale et solidaire comme une dimension essentielle de l'économie régionale;
- A lui consacrer une part significative des budgets alloués au développement économique qui prenne en compte sa réalité territoriale;
- A faire reconnaître la place de l'économie sociale et solidaire au sein de l'institution régionale.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Président, que dans le contexte de changement de la majorité territoriale, et compte tenu des fortes potentialités du secteur de l'économie sociale et solidaires, les attentes des acteurs sont aujourd'hui fortes et l'engagement concret de la Collectivité Territoriale de Corse très attendu.

La CRESS Corsica (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Corse) fédère et représente depuis 2005 l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire, elle est également signataire, avec la DIRECCTE, d'un accord cadre pour le développement de l'emploi et des compétences dans le secteur de l'économie sociale et solidaire en Corse. Aujourd'hui, elle bénéficie donc d'une reconnaissance de l'Etat pour ses différentes actions par contre, alors que les Conseils Régionaux, dans leur ensemble, soutiennent activement les CRESS, la CTC n'a affirmé, à ce jour, aucune décision allant dans ce sens.

A l'occasion d'un rendez-vous avec vous, Monsieur le Président, le 22 juillet 2010, le Président de la CRESS Corsica vous a présenté le projet global de la Chambre décliné en 4 axes reprenant les missions généralement dévolues à ces structures par l'État et les Collectivités. Il s'agit de :

- la structuration et la représentation du secteur,
- la mise en place d'un observatoire territorial de l'Économie Sociale et Solidaire,
- le développement du secteur et l'innovation,
- la promotion et la communication.

Nous avons noté que dans la feuille de route que vous avez proposé, plus particulièrement dans la sous-partie consacrée à l'Économie Sociale et Solidaire, vous reprenez les actions proposées par la CRESS Corsica. Cependant, vous n'identifiez ni les modalités de réalisation de ces actions, ni les moyens que vous souhaitez mettre à disposition.

Pouvez-vous donc nous dire, Monsieur le Président, si l'ADEC va répondre favorablement à la proposition de convention pluriannuelle proposée par la CRESS Corsica et notamment pour la structuration du secteur ainsi que pour la mise en place des outils de développement économique de l'ESS (soutien à l'entrepreneuriat, développement des filières et mise en réseau des acteurs) et, si elle va lui proposer de siéger, au même titre que les Chambres Consulaires, au sein de son Conseil d'Administration?

Plus globalement, quelle politique générale l'ADEC va-t-elle mettre en place pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire en Corse et avec quels moyens?

Je vous remercie.

